Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 23 – 2026 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026 – 2ème série
Crédit demandé : CHF 919'600.00

Commission des finances - séance du 27 octobre 2026 :

Membres avec droit de vote : François Logoz (président), Yves Currat, Sylvie De Laguiche, Guillaume Ferasson, Carlos Guillen, Stéphanie Linder, Stéphane Margelisch, Jean-Marie Marlétaz, Suzanne Peters, Michael Reichen, Anne Schranz (rapportrice), André Stehlin,

Membres suppléants : Jean-Denis Briod, André Ogay, Alexis Ziegler

Représentants de l'exécutif :
Municipalité : Nathalie Jaquerod
Administration : Claude-Alain Chuard

Membres votants pour cet objet : 12
Majorité absolue selon art 44 du règlement : 7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 27 octobre 2026 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de Mme Nathalie Jaquerod, Syndique et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les renseignements supplémentaires apportés aux commissaires en séance et par la suite par courriel.

Ce préavis présente une somme élevée par rapport aux crédits supplémentaires habituels. D'une manière générale, il faut remarquer que quand les budgets sont serrés au maximum comme c'est le cas depuis plusieurs années, le risque existe que les charges soient reportées sur les crédits supplémentaires, comme le montrent bien certains postes de ce préavis. Il faut d'autre part noter que les dépenses relatives à des charges de personnel sont elles aussi plus élevées que d'habitude. A ce propos Madame la Syndique souligne qu'un gros travail est entrepris par la nouvelle Municipalité au niveau des ressources humaines et que ce niveau de dépenses ne devrait plus apparaitre dans les futurs préavis.

Le principe bien connu des crédits supplémentaires n'est pas rappelé et la Commission passe directement à l'étude du préavis qui suscite les remarques suivantes :

4.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (pages 3-4) :

Comptabilité générale - Caisse : un énorme effort a été demandé dans ce service pour le passage au nouveau modèle comptable MCH2. Les heures supplémentaires se sont accumulées, les tâches des personnes impliquées dans le changement se sont reportées sur le reste du service, ce qui explique les augmentations de taux d'activité.

Service urbanisme et environnement : la COFIN constate que ce cas ne relève peut-être pas d'une dépense urgente et imprévisible …

Accueillante en milieu familial : cette augmentation est plutôt une bonne nouvelle, puisque la demande en « mamans de jour » dépassait l'offre qui diminuait. Il semble que la tendance soit de nouveau à la hausse.

3.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (pages 5-9) :

153 – Musées : la préparation d'une exposition commence deux à trois ans à l'avance et la liste des tableaux exposés n'est pas connue à ce moment-là. La valeur à assurer peut donc fortement évoluer. Un commissaire tient à relever que chaque exposition importante draine un large public qui profite aux commerçants du centre-ville.

173 – Piscine couverte : le surcout du prix de livraison parait élevé, mais le crédit supplémentaire recouvre également le manque d'économie faite sur l'achat de chlore, car la machine destinée à réduire fortement sa consommation n'a pas encore été livrée.

300 – Service administratif et technique : la facture du notaire pour une transaction de 2017 a retenu l'attention de la COFIN qui s'est posé la question du délai de prescription (5 ou 10 ans) pour ce type de cas. Toutefois la somme concernée est de CHF 1'812.85 et influence peu le total du crédit.

430 – Routes : seul un cas sur les trois a pu être remboursé par les assurances. Dans un autre cas le coupable est français et dans le troisième il est toujours recherché.

431 – Voirie : corrections pour un budget trop optimiste !

812 – Réseau d'eau : le remplacement urgent de l'ancien véhicule n'a pas pu être couvert par la somme prévue par le préavis sur le renouvellement des véhicules, celle-ci ayant été totalement dépensée fin 2025. Un commissaire propose d'établir un rapport sur l'état du parc automobile de la Commune. Mme la Syndique annonce justement un préavis de la Municipalité pour mars 2027 à ce sujet.
Quant au paragraphe sur les difficultés du Service des eaux, il est précisé que celles-ci sont en cours d'être résolues, mais qu'il est très difficile de trouver des appareilleurs spécialisés.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 8 (page 12) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 12 oui.
La Commission des finances vous demande donc d'accepter également les conclusions du préavis No 23-2026, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2026, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 919'600.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 31 octobre 2026